
© NovoPicsDE - Patrick J. - Fotolia.com

La coiffure sans contrefaçon

La contrefaçon ne s'attaque pas qu'aux articles de luxe. Le matériel des professionnels est touché aussi par ce phénomène et les produits capillaires ne font pas exception.

Certaines contrefaçons sont grossières. Fautes d'orthographe dans le manuel d'utilisation, lieu de vente louche ou emballage douteux… D'autres, au contraire, tromperaient l'œil le plus expert. *« Les copies de nos stylers© sont apparues en 2008, deux ans à peine après le lancement de notre marque,* raconte Isabelle Tirel, responsable marketing chez ghd. *Il s'agit essentiellement de copies serviles, obtenues via des sites Internet qui imitent notre site officiel. »* En 2011, 50 000 copies de stylers ghd ont été saisies dans le monde et plus de 2 000 sites frauduleux ont été fermés. Ghd n'est pas une exception. La marque italienne de sèche-cheveux Parlux a plusieurs fois fait intervenir la police pour saisir des produits contrefaits et a réussi à faire détruire les moules ayant servi à leur fabrication. Si les produits luxueux comme les sacs à main, les parfums ou les lunettes de soleil ont longtemps été les cibles privilégiées de la contrefaçon, depuis plusieurs années, le matériel des coiffeurs est lui aussi victime de faussaires. *« Dès qu'un marché est à prendre, les contrefacteurs se positionnent dessus : aucun secteur n'est épargné »*, explique Marc Mossé, secrétaire général de l'Union des fabricants (Unifab). Et absolument tout est copié : shampooings, sèche-cheveux… jusqu'aux dernières innovations comme les produits de lissage brésilien qui sont particulièrement touchés à l'heure actuelle.

Les risques de la contrefaçon

« Les produits contrefaits représentent 10 % du marché mondial de la parfumerie et des cosmétiques », souligne Marc Mossé. Le premier indice pour déceler un produit contrefait, c'est bien souvent son prix défiant toute concurrence. *« Notre styler le moins cher est à 189 euros en salon,* expose Isabelle Tirel. *Sur Internet, des copies circulent à 60 euros, ce qui est impossible pour un produit de qualité ! »* Au-delà de l'aspect économique et de la violation de propriété intellectuelle, la contrefaçon comporte d'importants risques au niveau de la santé publique. Car si ces produits sont moins chers, c'est parce qu'ils ne respectent aucune norme de qualité et de sécurité. Ainsi, les copies de shampooings ne comporteront pas d'antiallergènes, ni de conservateurs. Les fers à lisser imités seront dépourvus de système de sécurité, entraînant ainsi des risques de brûlures, d'électrocution ou d'incendies. *« Derrière ces produits imités, il y a des réseaux criminels qui se financent en écoulant leurs copies*

coûte que coûte », précise Marc Mossé. Pour l'instant, il existe peu de données sur l'ampleur du phénomène et les organisations professionnelles ne font pas état de retours de la part des coiffeurs. Mais Michèle Duval, secrétaire générale du Conseil national des entreprises de coiffure (CNEC), préfère prévenir que guérir. *« Dans un contexte économique difficile, les coiffeurs peuvent être tentés de s'orienter vers des produits à prix moindre,* met-elle en garde. *Or, les coiffeurs doivent être extrêmement vigilants. S'il y a la moindre défaillance, ils n'ont aucun moyen de recours. Ils seront les premiers accusés. »* ■

Quels risques pour le coiffeur ayant acheté de la contrefaçon ?

La contrefaçon viole plusieurs droits : des marques, des brevets, d'auteur… C'est un délit. Au civil, l'acheteur peut être condamné au paiement de dommages et intérêts. Au pénal, le détenteur, au même titre que le contrefacteur, est puni comme pour un vol et sera passible de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. En cas de produits dangereux, ces peines peuvent monter jusqu'à cinq ans de prison et 500 000 euros d'amende. Toutefois, l'acheteur peut être aussi victime.

Quelques conseils

- Être très vigilant sur la provenance des produits. Privilégiez les réseaux de vente traditionnels des marques ou des grossistes. En cas d'achat sur Internet, vérifier l'adresse du serveur et préférer les marques qui ont au moins un point de vente en France.
- *« Bien souvent, des contrefacteurs mettent notre numéro pour le service après vente ! »*, explique Isabelle Tirel de ghd. Ne pas hésiter à contacter la société par téléphone. En cas d'achat ghd sur Internet, utiliser le vérificateur de sites pour être certain d'effectuer un achat auprès d'un revendeur agréé.
- *« Plus on utilise un produit technique, plus il faut être attentif à sa fabrication et à la concentration en produits chimiques »*, conseille Michèle Duval du CNEC
- En cas de doute, mieux vaut se tourner vers la DGCCRF, la Police, les Douanes ou l'Afssaps.



Anne-Claire Genthialon



Anne Demolière & Bruno Loiseau / Les invités de la rédac'

La contrefaçon a pris de l'ampleur et touche tous les services, surtout depuis Internet. La seule solution reste de se déplacer lors des salons, comme le Beauté Sélection ou le MCB, pour aller directement à la rencontre des marques.